

Renvoi au comité des finances de l'adresse des commissaires pour l'emprunt forcé à Argentan, annonçant un montant de la taxe sur le richard de 189.068 livres, lors de la séance du 7 ventôse an II (25 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des finances de l'adresse des commissaires pour l'emprunt forcé à Argentan, annonçant un montant de la taxe sur le richard de 189.068 livres, lors de la séance du 7 ventôse an II (25 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 450;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32550_t1_0450_0000_14

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Convention nationale et de faire connoître par la voie de son Bulletin aux citoyens du département et à ceux de la République cette portion de leurs ressources, et du désir que nous avons qu'elle reste à son poste jusqu'à la paix.»

C. LOÜET, LOYSEL, RIMASSON, EVENS, DELAITRE.
(*Applaudi.*)

8

Les citoyens de la commune de Villeneuve-la-Guyard écrivent à la Convention qu'ils viennent de former une société populaire. *La patrie, avant tout*, est sa devise. Ils ont adressé, autant que leurs moyens le leur permettoient, des dons en chemises, bas et souliers, et une somme de 27 livres en assignats; ils demandent l'envoi exact du bulletin.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de correspondance (1).

9

La société populaire de Calais a monté, équipé et armé un cavalier qui est parti, et qui va bientôt être suivi d'un second. Point de paix, dit cette société, que quand nos armées victorieuses auront appris aux rois épouvantés ce que peut le courage des républicains.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).
(*Applaudi.*)

10

Les sans-culottes de Mâcon demandent l'échange des prisonniers. Vous l'avez décrété, disent-ils, et cette loi n'a pas la rapidité de l'éclair. Est-ce la faute des ministres? En ce cas, ils doivent compte des retards. Les esclaves qui remplissent nos cités refroidissent l'atmosphère qui nous environne. Salut et confiance dans la montagne. La société a équipé trois cavaliers; elle désire qu'ils soient employés dans les carabiniers. Elle a aussi à la disposition de la patrie 3 524 chemises, beaucoup de draps, souliers, bas et argent, dont elle enverra le détail.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (3).

11

L'agent national provisoire près le district de Cadillac annonce que, d'après la demande des représentants du peuple Pinet et Monestier, il a été donné pour les défenseurs de la patrie 1 228 paires de souliers et 2 000 chemises par les communes de ce district; que la société po-

pulaire de Cadillac va donner un cavalier armé monté et équipé à ses frais; que le citoyen Monnerie fait don à la patrie de 5 000 liv. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au ministre de la guerre (1).

12

Les commissaires nommés pour l'emprunt forcé dans la commune d'Argentan, département de l'Orne, annoncent que, dans cette commune, la taxe imposée sur le richard, l'avare, se monte à 189,068 liv. 4 s. 5 d.; ils témoignent leur vœu pour que toutes les communes de la République imitent cet exemple.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (2).

13

L'agent national près le district de Lectoure informe la Convention que, dans ce district, toutes les lois s'exécutent avec exactitude; qu'aucun sacrifice ne coûte aux agriculteurs, et que le district envoie journellement un grand nombre d'effets aux Pyrénées-Occidentales pour les défenseurs de la patrie. Il demande que la Convention nationale ôte aux prêtres le droit qu'ils s'attribuent de reprendre l'exercice de leurs fonctions après les avoir abjurées.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (3).

[Lectoure, 10 pluv. II. Au comité de surveillance de la Conv.] (4)

«Le Comité de surveillance formé d'après le vœu de la loi fait exécuter révolutionnairement les décrets de la Convention nationale, les membres qui le composent sont de bons sans-culottes, de francs républicains, qui ne voient que la loi, et qui sont inaccessibles à toute considération, ils ont fait exécuter le décret du 17 septembre, les gens suspects ont été arrêtés, mais le district de Lectoure inébranlable dans ses principes n'a pas eu à sévir contre les fédéralistes, les Girondins et les Brissotins. Il a su se garantir du poison pestilentiel que distillait la plume de ces exécration coquins, qui sous le manteau du patriotisme voulaient enchaîner la liberté, trois ou quatre seulement ont manifesté des opinions liberticides, ils ont été arrêtés et subirent la peine méritée par leur faiblesse.

Les Sociétés montagnardes se sont toutes bien prononcées; elles sont composées d'hommes qui

(1) P.V., XXXII, 230. Bⁱⁿ, 7 vent.

(2) P.V., XXXII, 230. Bⁱⁿ, 7 vent.; J. Fr., n° 520.

(3) P.V., XXXII, 230. Bⁱⁿ, 7 vent.; J. Fr., n° 520; *Ann. patr.*, n° 421; *C. Eg.*, n° 557; *J. Paris*, n° 422; *M.U.*, XXXVII, 124; *J. Sablier*, n° 1163.

(1) P.V., XXXII, 231. Bⁱⁿ, 7 vent.; *M.U.*, XXXVII, 139; *J. Fr.*, n° 520; *J. Sablier*, n° 1163.

(2) P.V., XXXII, 231. Bⁱⁿ, 7 vent.; *J. Sablier*, n° 1163.

(3) P.V., XXXII, 231. Bⁱⁿ, 7 vent.; *M.U.*, XXXVII, 139.

(4) DXXXVIII 1-VI, n° 2565.